

VIDE- GRENIER DE SAINT ANDRE DE BOEGE

INSCRIPTION – Attestation pour le dimanche 18 juin 2023

Le paiement doit être remis/envoyé avec l'inscription jusqu'au 4 juin 2023 à :

Apar'Ca . Mairie de Saint -André-de Boège
60 place de la mairie 74420 Saint – André-de Boège

L'installation se fait de 6h à 7h30-Le démontage se fait à partir de 17h

Les frais de participations sont de 3euros le mètres.

Emplacement minimum de 3 mètres

Je soussigné(e) :

Nom :Prénom

Né(e) :à.....

Adresse :

CP :Ville

Tél :Courriel :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée lepar.....

Déclare sur l'honneur :

-ne pas être commerçant€

-ne pas vendre que des objets personnels et-usagés (art.L310-2 du code du commerce)

-ne pas participer à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
(art.R32-9 du code pénal)

Ci-joint mon règlement deeuros pour en emplacement d'une
longueur demètres à l'ordre d'Apar'Ca

Fait à le

Signature :